



LES NEWS AVRIL 2023

Pas eu le temps de lire les précédentes infos ?

Retrouvez toutes nos newsletters en accès libre sur le site internet du collège (<https://leparmelan-groisy.ent.auvergne-rhonealpes.fr/espace-parents/aape/>).

DES POLOS POUR L'AAPE

Afin de mieux vous accueillir et de pouvoir nous identifier lors d'événements, comme la chorale qui aura lieu le 26 mai prochain à la salle des fêtes de Groisy, l'AAPE a investi dans des polos floqués. Ces polos resteront à l'AAPE afin de pérenniser leur utilisation.

LES RISQUES DU NUMÉRIQUES : 2 DATES A RETENIR !



LES RISQUES DU NUMÉRIQUE ET LES ENJEUX

→ **Jeudi 4 mai 2023**

→ **De 18h à 20h, en salle d'animation du collège**

Internet et les réseaux sociaux sont des outils de communication formidables : ils permettent de dialoguer en instantané, d'échanger des idées, des contenus, d'appartenir à un réseau et de créer des liens. Tous ces usages ne peuvent se faire sans respecter certains droits et devoirs, surtout pour nos jeunes.

Cette intervention est **prise en charge par le collège**.

Tous les 5^e et 4^e vont également sur leur temps scolaire assister, avec cette même association, à ce moment de sensibilisation.

POUR QUI : *Tout parent qui le souhaite (quelque soit le niveau de scolarisation de son enfant). Il y aura une centaine de places.*

ANIMÉ PAR : *L'association qui intervient au collège depuis plusieurs années est **Génération Numérique**. Vous pouvez consulter leur site pour plus de détails : <https://asso-generationnumerique.fr/actions/generation-numerique/>*

COMMENT PARVENIR À UNE UTILISATION SAIN ET CONSTRUCTIVE DES ÉCRANS ET DES RÉSEAUX SOCIAUX AVEC LES ADOLESCENTS ?

→ **Samedi 13 mai 2023**

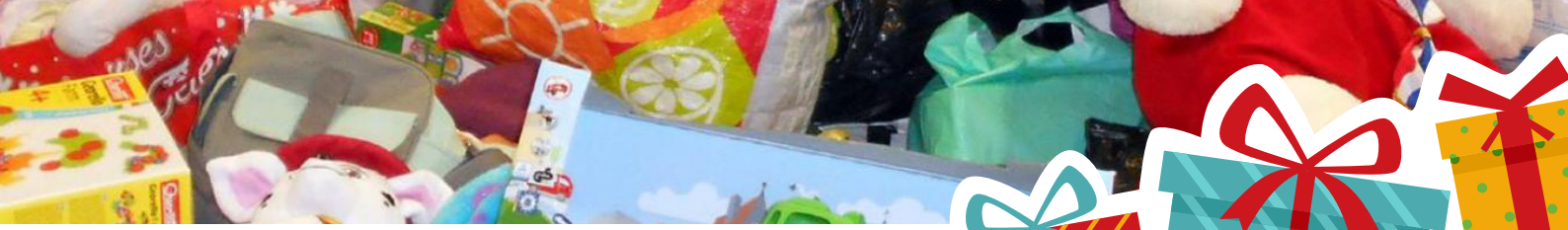
→ **De 9h à 12h, en salle d'animation du collège**

L'AAPE et le collège du Parmelan vous invitent à une matinée de rencontres et d'échanges. Lors de cette matinée, les participant(e)s, auront l'occasion de partager leurs points de vue et leurs expériences en sous-groupes et en plénière avec les adultes qui font le quotidien des élèves. Ce moment d'échanges s'inscrit dans la continuité de la formation dispensée par **Génération numérique**, proposée par le collège aux parents d'élèves le 4 mai 2023.

POUR QUI : *Tous les adultes concernés par cette problématique (enseignants, parents d'élèves, personnels du collège, gendarmerie) sont les bienvenus.*

ANIMÉ PAR : *Sébastien Janin, membre de l'AAPE et intervenant en thérapie sociale.*





LES BONNES ACTIONS DE NOS JEUNES CONTINUENT :



Un grand bravo aux collégiens pour leur mobilisation et leur altruisme !

LA COLLECTE DE JOUETS DES 5°6

Source : Julien Sokanthong, AED

La **classe de 5°6**, encadrée par **Julien** (AED), a lancé, depuis novembre 2022, une action en faveur des enfants défavorisés de tout bord avec un but unique : faire un geste pour celles et ceux qui n'ont rien.

Avant tout pour donner l'exemple, **chaque élève de 5°6 a donné un jouet personnel** pour la collecte. **Déjà plus de 500 jouets récoltés** et une vraie mobilisation de la part de toutes les familles !

La distribution a déjà commencé et les premiers organismes ont reçu les jouets pour le Noël des enfants. La collecte a aussi pris une dimension internationale depuis l'envoi de nombreux jouets au **HUG de Genève** et à 8 300 km via l'association **Scolarisation Madagascar** qui vient en aide aux enfants de l'île rouge.

Voici un petit mot de Julien à votre attention :

“ ... L'objectif est de faire plaisir aux enfants en détresse, orphelins, enfants en foyer ou à l'hôpital. Et bien entendu tout ceci n'aurait pas été possible sans vous !!! Alors nous tenons à remercier du fond du cœur l'ensemble des familles et élèves ayant participé à la collecte. Votre générosité et votre bienveillance ont apporté et apporteront

bonheur et sourires à ceux qui ont moins de chance que les autres.

Nous remercions également M. Trupin, principal du collège, pour avoir autorisé ce projet. La liberté d'action que vous nous avez laissée est le point de départ de tout. Pour finir nous remercions chaque organisme, chaque association et chaque acteur ayant pris part à cette collecte. Vous êtes notre lien avec ces enfants, ceux qui finalisent notre projet, votre dévouement est admirable, votre travail inspirant, vos actions exemplaires. ”

LA TOMBOLA DES 5°3

La **classe des 5°3**, avec le soutien de **Mme Nicollin**, s'est mobilisée également et propose une **tombola** (cinquante de lots à gagner) pour aider financièrement tout d'abord l'**association Petits Princes**, qui s'est donné pour but de réaliser les rêves d'enfants et adolescents malades, et si les fonds récoltés sont suffisants, **Animaux Secours**, le refuge d'Arthaz-Pont-Notre Dame qui accueillent les animaux abandonnés, accidentés ou maltraités.

Vous avez jusqu'à début mai pour participer si vous le souhaitez, en vous rapprochant d'un élève de 5°3 ou de Mme Nicollin.

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE DISCIPLINE ?

Le conseil de discipline est saisi par le chef d'établissement pour **prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions et des mesures mentionnées dans le code de l'éducation**. 14 personnes sont présentes : le chef d'établissement, son adjoint, la CPE, le gestionnaire d'établissement, 5 représentants des personnels, 3 représentants des parents et 2 représentants des élèves.

La décision du conseil de discipline est prise **après débats et écoute**, en présence des seuls membres du

conseil ayant voix délibérative. Tous les votes interviennent **à bulletins secrets, à la majorité des suffrages exprimés**.

Lorsqu'une sanction d'exclusion définitive est prononcée à l'encontre d'un élève soumis à l'obligation scolaire, le directeur académique des services de l'éducation nationale, en est informé et pourvoit aussitôt à son inscription dans un autre établissement ou centre public d'enseignement par correspondance.